

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne :

certifié exact,

***Séance du mardi 1 octobre
2024
D-2024/273***

Aujourd'hui 1 octobre 2024, à 14h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Excusés :

Attribution et réajustement d'aides en faveur de projets jeunesse. Subventions 2024. Adoption. Autorisation

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux, dans le cadre des différents dispositifs contractuels dans lesquels elle est engagée, poursuit et coordonne de nombreuses interventions socio-éducatives en direction des jeunes bordelais.

Le présent rapport a vocation à subventionner des projets qui concernent les jeunes âgés de 11 à 24 ans, qui représentent un quart de la population bordelaise. Cela fait de Bordeaux une ville de jeunes qui a nécessité à prendre en compte la particularité des trajectoires et des difficultés rencontrées par ces derniers et dernières.

Nous avons une responsabilité certaine, celle de les accompagner dans les moments clés de leur vie, celle de protéger leur future vie d'adultes des impacts liés aux dérèglements climatiques, celle de leur apporter les outils et moyens nécessaires pour qu'ils puissent se projeter et agir dans un monde incertain, et celle de les considérer comme une force apportant du dynamisme, du lien social, de la solidarité au service de toutes les générations.

Les associations partenaires de la Ville, mènent, chacune dans son champ de compétence propre, des actions à caractère social, éducatif, sportif, culturel et de loisirs. A ce titre, elles contribuent aux côtés de la Ville à la mise en œuvre d'une politique publique de continuité éducative en direction des enfants et des jeunes bordelais qui se structure autour de trois orientations :

S'informer, s'orienter et se déplacer : L'objectif est de favoriser l'émancipation tout au long de la vie selon deux principes, proximité et bienveillance : soutenir l'emploi des jeunes, faciliter l'accès au logement, accompagner la gestion du budget et les aider dans leurs déplacements.

S'épanouir et être en bonne santé : Sensibiliser, prévenir et agir pour la santé des jeunes, proposer davantage d'espaces de rencontre conviviaux et gratuits. Favoriser un accès équitable à la culture et encourager les pratiques artistiques, proposer des lieux pour faire du sport et se divertir, en accès libre. Adapter l'offre de loisirs en direction des jeunes.

S'engager et participer au changement : Reconnaître la place et les talents des jeunes dans la ville, favoriser leur engagement, soutenir leurs projets, parvenir à les mobiliser dans les processus de décisions politiques ; aider les jeunes, dans leur diversité, à exprimer leurs besoins.

Je vous propose aujourd'hui d'attribuer la somme de **12 600 euros**, prévue au budget primitif 2024 et de la répartir de la manière suivante :

- **Association TERRITORIALE DES ETUDIANTS AQUITAINS - ATENA : 1 100 euros**

L'objet de cette association est de promouvoir l'engagement étudiant, développer l'esprit de citoyenneté au sein de la jeunesse et de former des associations étudiantes. Elle organise cette année un congrès national

à Bordeaux qui se déroule sur 4 jours avec : des temps de formations, des temps pléniers (colloque, masterclass), une assemblée générale, des activités culturelles ainsi qu'une soirée de clôture.

L'évènement accueillera 350 personnes en présence du ou de la ministre de l'Enseignement supérieur.

- **Association AVENIR SANTE FRANCE : 1 500 euros**

Ce projet a pour objectif de promouvoir la santé et de favoriser les comportements responsables en santé chez les étudiants, sur diverses thématiques : addictions et consommations de substances psychoactives (tabac, alcool, protoxyde d'azote...), vie affective et sexuelle, risques auditifs et sécurité routière. Les actions menées sur le terrain se font dans une approche de prévention et de promotion de la santé.

Sur l'année 2024, seize actions de prévention seront réalisées et l'association travaillera en collaboration avec les services du Crous et l'Espace Santé Étudiant afin d'identifier au mieux les besoins et coordonner les interventions.

- **Centre Régional d'information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - CRIJNA : 10 000 euros**

La mission de cette association est d'informer tous les jeunes sur tous les sujets en lien avec leurs démarches d'accès à l'autonomie (orientation, formation, emploi, logement, santé, mobilité, accès aux droits...). La subvention sollicitée permettra de soutenir financièrement le budget de l'association qui annonce un déficit prévisionnel 2024 lié à l'augmentation importante des coûts salariaux et d'achats sur cet exercice, ainsi qu'à l'application de la redevance sur le loyer et les fluides liée à l'extension de leur projet sur la surface supplémentaire de l'étage du bâtiment mis à disposition par la Ville.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2022.

En outre, par délibération n°2023/172 en date du 6 juin 2023, vous avez autorisé Monsieur le Maire à verser les subventions pour les projets retenus dans le cadre de l'appel à projet Je Relève le Défi.

L'association Collectif Mosaïque a informé les services de la Ville que le projet lauréat « Nuées immersives » ne serait finalement pas mis en œuvre. Dès lors, il convient de désaffecter la subvention initialement votée pour un montant **de 1 500 euros**.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024 – Compte 65748 – Fonction 020.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Approuver l'attribution de ces subventions ;
- Signer une convention si nécessaire ;
- Décider le versement de la somme au profit des associations ;
- Décider ces nouvelles répartitions budgétaires sur le budget Jeunesse.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 1 octobre 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

ANNEXE : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2024 SUR LA BASE DES MONTANTS 2022
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE-AQUITAINE - CRIJNA	33 663,00